



BVperf
BÉTON COURANT



BVperf BCP

BVperf BCP est un béton à Composition Prescrite pour la réalisation d'ouvrages structurels dans le bâtiment.

DOMAINES D'APPLICATION

BVperf BCP est un béton dont la composition et les constituants à utiliser sont spécifiés par le client prescripteur au producteur.

Il est destiné à la réalisation de coulage dans :

- Tous types de bâtiments.
- Maisons individuelles ou assimilées.

▶ Réponse personnalisée adaptée aux spécificités du chantier.

▶ Mise à disposition d'un produit sur-mesure.



CARACTÉRISTIQUES ET PERFORMANCES

Le béton à composition prescrite peut être un :

- **Béton à Composition Prescrite par une Etude (BCPE).**

Il résulte d'une étude réalisée par le client-prescripteur. Il doit s'assurer que les prescriptions sont conformes à la NF EN 206/CN et que la composition prescrite est capable d'atteindre les performances attendues. Les contrôles sur les performances atteintes ne sont pas de la responsabilité du producteur mais du client-prescripteur ou de l'utilisateur. Les principales spécifications sont le dosage ciment, le type et la classe de résistance du ciment, le rapport E/C ou la consistance, le type et la catégorie des granulats ainsi que leur teneur maximale en chlorures, le type et la quantité d'adjuvants ou d'additions.

- **Béton à Composition Prescrite dans une Norme (BCPN).**

Les spécifications de ce béton pour la France sont définies dans le DTU 21 paragraphe 4.5. Ce béton est destiné à des ouvrages simples : chantier de catégorie A du DTU 21 soit R+2 comportant au plus un seul niveau de sous-sol (essentiellement des maisons individuelles).

CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre à la goulotte ou à la pompe en fonction des besoins chantier.

RECOMMANDATIONS

Se référer à la fiche "Règles de mise en œuvre et précautions d'emploi".

La mise en œuvre de BVperf BCP doit suivre les prescriptions de la norme NF P18-201 (DTU 21) : exécution d'ouvrage en béton.

CONSEILS PRODUITS +

Les adjuvants et ajouts sont inclus dans la composition détaillée fournie par le client-prescripteur.

INFO +

La responsabilité du producteur de béton se limite à la fourniture d'un béton respectant la composition définie par le client-prescripteur.